Slip, Trip, Fall: The #3 Non-Fatal Injury Cause and How We Stop It Stats and Facts – French



FAITS

1. **Surfaces Mouillées et Glissantes :** les déversements, l'eau de pluie, la neige ou la condensation réduisent instantanément l'adhérence, provoquant des glissades soudaines qui peuvent entraîner des entorses, des fractures ou des chocs à la tête.
2. **Surfaces de Marche Inégales :** les trottoirs fissurés, les nids-de-poule, les graviers instables et les sols irréguliers créent des changements de hauteur inattendus qui provoquent des trébuchements.
3. **Allées Encombrées :** les outils, les tuyaux, les cordons et les matériaux entreposés bloquent les allées, obligeant les travailleurs à contourner les obstacles et augmentant le risque de trébuchement.
4. **Mauvais Éclairage** : un éclairage faible ou irrégulier masque les dangers tels que les marches, les cordons et les déversements, ce qui entraîne des faux pas et une perte d'équilibre.
5. **Chaussures Usées :** les chaussures dont les semelles sont usées ou dont la bande de roulement est insuffisante réduisent l'adhérence, en particulier sur les sols humides, huileux ou lisses.
6. **Échelles et Escaliers non Sécurisés :** l'absence de rampes, les marches instables et les échelles instables créent des risques de chute lors de la montée ou de la descente.

STATISTIQUES

- Les glissades, trébuchements et chutes (STF) restent la troisième cause principale d'accidents du travail non mortels aux États-Unis, avec 266 180 jours d'arrêt de travail rien qu'en 2022 (27 % de tous les accidents non mortels).
- En 2023, les accidents liés aux glissades, trébuchements et chutes ont entraîné le nombre médian d'arrêts de travail le plus élevé, soit 14 jours par accident, soit plus que les amputations ou les fractures, ce qui coûte chaque année des milliards de dollars aux employeurs américains.
- Les chutes de plain-pied (glissades/trébuchements) ont représenté 197 130 accidents dans le secteur privé en 2022, tandis que les chutes d'un niveau inférieur en ont ajouté 69 050 autres, soit ensemble près de 27 % de tous les accidents avec arrêt de travail.

- Au Canada, les incidents liés aux chutes sur le lieu de travail représentent 20 à 25 % de toutes les demandes d’indemnisation acceptées pour perte de temps chaque année (2020-2024), avec une moyenne de 65 000 demandes par an dans l’ensemble des juridictions.
- Les chutes de hauteur restent la première cause de décès traumatiques sur le lieu de travail aux États-Unis (385 décès en 2023) et au Canada (45 à 50 décès en moyenne par an), tandis que les chutes de plain-pied ne causent aucun décès, mais entraînent des handicaps importants.
- Au Canada, les glissades, les trébuchements et les chutes représentent environ 18 % de toutes les demandes d’indemnisation pour accident avec arrêt de travail dans des provinces telles que l’Ontario et la Colombie-Britannique (commissions provinciales d’indemnisation des accidents du travail).